École Victor Schoelcher, Compte-rendu du Conseil d'Ecole extraordinaire du 8 janvier 2018

13 rue Louis Jouvet

MIGNE AUXANCES

Présents :

Les enseignants : Mesdames Arlot, Lièvre (école de Limbre), Cottenceau, Pagnucco (école de La République), Ingremeau, Pérocheau (école Victor Schoelcher)
Les représentants de la municipalité de Migné-Auxances : Mesdames Royer, Bidault et Monsieur Boutin.
Les représentants des parents d'élèves
- de l'école maternelle de la république : Madame Varenne et Monsieur Dupuis,
- de l'école élémentaire Victor Schoelcher : Mesdames Laverdet et Robert,
- de l'école de Limbre : Messieurs Bofua, Godard, Monnereau, Quinton et Madame Martin,
Madame Poisson, DDEN

Excusés : Mme Turi, IEN de la circonscription de Poitiers-ouest, Mme Jardin, maire de Migné-Auxances, les membres du RASED, Mmes Duvigneaux et Fougerat représentantes des parents d'élèves, les enseignantes : Mesdames Falgarone, Guerid, Leroux, Marot et Ronco.

Mme Royer explique que ce conseil d'école extraordinaire a été décidé communément aux 3 écoles afin de ne pas multiplier les réunions. Cela permet aux écoles d'une même commune d'échanger sur ce sujet qu'est l'organisation scolaire. Les enseignants des écoles de Desnos sont excusés.

Elle rapporte la décision de la municipalité de ne pas vouloir changer l'organisation scolaire actuelle sachant que le financement du PEDT a été reconduit pour l'année scolaire 2018-2019.

Mme Pérocheau rappelle que le dernier décret permet de changer l'organisation sur 8 ½ journées (soit sur 4 jours, soit avec 2 après midi libres). Cependant, la commune ne peut décider de changer le rythme scolaire qu'avec l'accord du conseil d'école.

Elle rapporte la conclusion du conseil des maitres de l'école Victor Schoelcher.
Les enseignantes estiment que d'un point de vue des enfants, la pause méridienne est trop longue notamment pour les plus petits et que les TAP seraient plus bénéfiques s'ils étaient concentrés sur un après midi plutôt que morcelés comme actuellement.
D'autre part pour organiser les réunions et pour mieux profiter des animations pédagogiques, l'idée de libérer un après midi serait profitable.
Cependant, perdre une demi-journée devant les élèves semble compliqué pour réaliser le programme dont le contenu augmente toujours.
En conclusion, le conseil des maitres se prononce pour une reconduction de l'organisation du temps scolaire.

Une discussion s'en suit entre les différents membres du conseil, sur les différents avantages ou inconvénients des différentes organisations selon si on se place du point de vue des enfants, des enseignants ou des parents.

L'association des parents d'élèves République-Schoelcher se prononce aussi pour la reconduction des rythmes scolaires. Elle rapporte, toutefois, que l'organisation des TAP n'est pas satisfaisante. Une confusion quant aux inscriptions est ressentie. Le morcellement des TAP ne favorise pas la construction de projet.

Les enseignants de l'école de Limbre n'ont pas échangé en conseil des maitres compte tenu de la position de la mairie.

A la maternelle, les parents ne savent pas quand ils ont lieux, quelle est la programmation. Les enseignantes non plus. L'an passé, l'organisation était plus claire.

A Limbre, seuls les GS, en maternelle, profitent des TAP en même temps que le cycle 2.

En conclusion, les différents conseils d'école se prononcent pour émettre un avis favorable à la reconduction de l'organisation scolaire.

Il est noté cependant que les écoles, en fonction de leur configuration, de leurs effectifs, n'ont pas les mêmes besoins et les mêmes ressentis face aux rythmes scolaires.

Le conseil se termine à 18h20.

Secrétaire de séance : Yolande Pérocheau